

Avis d'Appel d'Offres

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL
N° /DNCMP/2017/T/2017 RELATIF AUX TRAVAUX DE
REHABILITATION DE LA PISTE SHATANYA EN COMMUNE
KINYINYA DE 1.8KM**

Date de publication: 28/06/2017

Date d'ouverture des offres: 27/7/2017

1. Objet

La commune KINYINYA invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour les travaux de réhabilitation de la piste **Shatanya** en commune **KINYINYA** de **(1.8 km)**

Financement du marché

Le financement pour la réalisation des travaux de réhabilitation de la piste **Shatanya** en commune **KINYINYA** de **(1.8 km)** est assuré par le **FONIC**

2. Spécification du marché

Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont constitués **d'un seul lot.**

Les soumissionnaires retenus devront achever les travaux dans un délai de **4 mois Calendriers** à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer Les travaux.

3. Conditions de participation

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires] et possédant les conditions juridiques techniques, et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 55 du Code des Marchés publics.

5. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu auprès du secrétariat de la commune KINYINYA moyennant le paiement d'un montant non remboursable de **Cent Mille Francs Burundais (100.000 FBU)** dont la moitié, soit **Cinquante Mille Francs Burundais (50.000 FBU)**, à verser au compte N° **0180151-01-45** ouvert à la **BANCOBU** au nom de la commune **KINYINYA** et l'autre moitié, soit **Cinquante Mille Francs Burundais (50 000 FBU)**, sur le compte N° **1101/001-4** ouvert à la Banque de la République du Burundi (**BRB**).

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le ...27./...7...../2017 à **10 heures 00 minutes** et être accompagnées d'une **garantie d'offre** d'un montant de **Un million Cinq cent mille (1.500.000 FBu) de Francs Burundais** Cette garantie sera sous forme de caution bancaire et devra être valide pour une période de 90 jours à partir de la date d'ouverture des plis.

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture et d'un représentant de la DNCMP, le ...27./...7...../2017 à **10 heures 30 minutes** dans la salle des réunions de la Commune KINYINYA.

6. Réunion d'information et/ou visite de site

Une visite de site sera organisée le ...13./...7...../2017 à **10 heures**. Le lieu de rencontre est fixé au chef-lieu de la Commune KINYINYA.

7. Présentation de l'offre

Les offres doivent comprendre une garantie de soumission de **Un million Cinq cent mille (1.500.000 FBu)**

Les offres devront être soumises au secrétariat de la commune KINYINYA, plus tard le ...27./...7...../2017 à 10 heures 00 min.

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

8. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de **quatre vingt dix (90) jours calendriers** à compter de la date limite de remise des offres.

9. Date limite de dépôt des offres

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le ...27./...7...../2017 à **10 heures 00 min.**

Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

10. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'ouverture et d'un représentant de la DNCMP en date du ...27./...7...../2017 à **10 heures 30 minutes** au chef-lieu de la Commune KINYINYA

11. Critères de qualification

Les exigences en matière de qualifications sont:

Au niveau administratif:

- Une fiche de renseignements sur le soumissionnaire (ou le groupement d'Entreprises), notamment en ce qui concerne le statut juridique et les capacités financières de l'Entreprise (ou de chaque entreprise du groupement);

- Une attestation prouvant que le soumissionnaire a un siège social avec indication de l'adresse physique et ses numéros de contacts;
- La conformité par rapport à la législation nationale, notamment avoir un registre de Commerce, un NIF, une attestation de régularité en original de l'Institut National de Sécurité Sociale (INSS), une attestation de non redevabilité aux impôts et taxes en original valable uniquement pour la soumission ainsi qu'une attestation de non faillite.
- Toute information relative aux litiges auxquels le soumissionnaire est partie, les Parties en cause et le montant des litiges;
- Une déclaration établissant que le soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'Entreprises) et ses sous-traitants ne sont pas associés, directement ou indirectement, au consultant ou à toute autre entité ayant préparé les plans, les spécifications et autres documents d'appel d'offres pour le Projet.

Au niveau technique:

- Une liste de références et leurs détails quantitatifs portant sur des réalisations en tant qu'Entreprise Principale de travaux analogues effectués au cours de chacune des trois dernières années et des informations détaillées sur les travaux en cours et les engagements contractuels; clients qui peuvent être contactés.
- Une note descriptive de l'organisation et du planning des travaux et des services qui lui sont liés (ces pièces doivent être datées et signées)
- Les principaux éléments du matériel de construction envisagés pour la réalisation du Marché;
- Les qualifications et l'expérience des principaux responsables et Techniciens sur Le chantier dont le soumissionnaire propose pour le Marché;

Au niveau financier:

- La preuve de disponibilité d'un fonds de roulement approprié pour ce marché, par exemple, la preuve de l'accès à une ligne de crédit pour bien mener à bien l'exécution du marché.
- Les chiffres d'affaires annuels moyens exprimés en volume total des travaux de construction réalisés au cours de chacune des trois dernières années;

La fourniture de toutes les pièces ci-dessus énumérées est obligatoire

L'Office des Routes se réserve le droit de demander au soumissionnaire ayant présenté l'offre évaluée la moins disant, de fournir toutes les pièces justificatives complémentaires, tout en sachant que ce n'est pas dans le but de rendre son offre conforme.

En cas de groupement

Les offres présentées par un groupement de deux ou plusieurs Entreprises doivent remplir les conditions suivantes:

- l'offre doit présenter tous les renseignements précisés à la Clause 11 ci-dessus pour chaque membre du groupement d'entreprises;
- l'offre sera signée de manière à engager tous les membres du groupement;
- l'un des membres sera nommé responsable du groupement; cette nomination sera attestée par la présentation d'une procuration signée par les signataires dûment habilités de chacun des membres du groupement;
- l'offre comprendra un accord notarié de groupement d'Entreprises qui établira notamment que tous ses membres seront responsables conjointement et solidairement pour l'exécution du Marché, que le membre responsable sera autorisé à assumer les responsabilités et à recevoir des instructions pour le compte et au nom de l'un des membres et de tous, que l'ensemble de l'exécution du Marché, y compris les paiements, lui sera exclusivement confié.

Pour se voir attribuer le Marché, les soumissionnaires devront satisfaire au minimum aux critères suivants:

1° Documents administratifs:

- a- La caution de soumission
- b- Un document attestant que l'Entreprise a un siège social bien établi avec indication de l'adresse physique et des numéros de contact;
- c- Le Registre de Commerce (copie);
- d- Une attestation de non redevabilité de l'Institut National de Sécurité Sociale (INSS) en original et en cours de validité;
- e- Une attestation de non redevabilité aux Impôts et taxes délivrée par l'Office Burundais des Recettes (OBR) en original et en cours de validité;
- f- Une attestation de non faillite du Tribunal de Commerce qui date au plus de 3 mois;
- g- Une déclaration de non conflit d'intérêt;
- h- Les statuts juridiques (Personne morale);
- i- La preuve d'achat du DAO portant le numéro du DAO;
- j- Le Certificat d'Immatriculation Fiscale (NIF);
- k- L'attestation de non litige délivrée par le Tribunal de Commerce;
- l- La fiche de renseignement sur le soumissionnaire.

En cas de groupement:

- 1° Une procuration autorisant le signataire de la soumission à signer au nom du groupement;
- 2° Un accord d'association entre tous les membres du groupement d'entreprises (**notarié**);

NB: La Commune KINYINYA procédera systématiquement à la vérification de l'authenticité des documents ci-haut cités auprès des services émetteurs.

2° Documents techniques:

m- Les références techniques:

- (i) L'expérience générale de l'Entreprise d'au moins **deux (2 ans) dans les travaux de construction** avec les PV de réception provisoire ou définitive;
- (ii) L'expérience dans des travaux de construction de ponts ou dalots ou routes avec PV de réception provisoire/définitive. L'entreprise devra avoir réalisé en tant qu'entreprise principale dans la construction au moins **Trois (3) Routes** au cours des **Trois dernières années (2016, 2015 et 2014)**.

n- Le Personnel

1° La liste du personnel clé à affecter sur le chantier;

L'Entreprise devra disposer du personnel suivant à affecter sur le Chantier:

- Un Directeur des Travaux, Ingénieur Civil, Ingénieur Industriel ou un Technicien Supérieur ayant au moins 3 ans d'expérience générale. Il devra avoir réalisé en tant que directeur des travaux de niveau d'ingénieur **au moins un ouvrage de construction de pont ou dalot en BA ou route avec attestation de service rendu.**
- Un Chef de chantier de niveau A₂ en Bâtiment et Travaux Publics ayant au moins 3 ans d'expérience générale. Il devra avoir réalisé en tant que chef de chantier de niveau **au moins un ouvrage de construction de pont ou dalot en BA ou route avec attestation de service rendu.**
- Un Topographe de niveau A₂ ayant au moins 3 ans d'expérience générale. Il devra avoir réalisé en tant que Topographe des travaux de levés topographique d'implantation d'au **moins un pont ou un Dalot ou une route avec attestation de service rendu.**

2° Le soumissionnaire devra obligatoirement fournir dans l'offre les documents suivants pour son personnel:

- Les copies de diplômes certifiés par les services du ministère ayant l'éducation dans ses attributions conformes aux originaux,
- Les CV détaillés, actualisés, signés les propriétaires et paraphés par le Représentant de l'entreprise soumissionnaire,
- Les attestations de disponibilité inconditionnelle signée par le soumissionnaire et la personne alignée.

o- Le soumissionnaire devra fournir:

- 1° La liste du matériel à affecter sur le chantier;
- 2° Les preuves de propriété ou de location du matériel en rapport avec la soumission;

Type et nombre des principaux engins et matériel minimum nécessaire:

Matériel et Equipement	Unité	Marque et âge (nombre d'années)	Etat (neuf, bon, médiocre) et nombre disponible	Acheté, loué (à qui?), à acheter (à qui?)
MATERIEL				
Niveleuse	1			
Bétonnière	1			
Camions bennes 10 tonnes	4			
Compacteur	1			
Véhicules légers	1			
Matériel topographique	1			

Les preuves de possession ou de location sont exigées.

3° Le planning des travaux:

Le soumissionnaire devra fournir un planning détaillé d'exécution des travaux en conformité avec les moyens en personnel et matériel qu'il doit mettre sur le chantier;

p- Le marché de sous-traitance n'est pas envisagé.

4° Documents financiers:

q- La garantie de soumission délivrée par une institution bancaire agréée selon le modèle présenté à l'annexe (**obligatoire**) et dont le montant est égal à **Un Million cinq cent mille (1 500 000 FBU) Francs Burundais**

r- la soumission selon le modèle en annexe (**obligatoire**).

s- Le chiffre d'affaires moyen réalisé au cours des trois dernières années (2016, 2015, 2014):

Le soumissionnaire devra avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen pour les travaux de construction réalisés au cours des trois dernières années (2016, 2015, 2014) qui soit au moins égal à **Cent Cinquante millions de Francs burundais (150 000 000 BIF)**.

t- L'engagement d'autofinancement (attestation de ligne de crédit): certifiant qu'il dispose de liquidités et/ou de facilités de crédit net ou tout autre engagement Contractuel qui, à l'exclusion de tout paiement d'avance, pourrait lui permettre de poursuivre les travaux prévus dans le cadre de ce Marché.

Le soumissionnaire devra fournir une attestation bancaire

u- Le bordereau des prix unitaires;

v- Le devis quantitatif estimatif

La Commune KINYINYA se réserve le droit de demander au soumissionnaire ayant présenté l'offre évaluée la moins disante, de fournir toute pièce justificative complémentaire jugée indispensable.

En cas de groupement

Les critères pour chacun des membres d'un groupement d'Entreprises seront ajoutés pour déterminer si le soumissionnaire (groupement) remplit les critères de sélection minima précisés ci-dessus.

Cependant, pour qu'un groupement d'entreprise remplisse les conditions posées:

- La garantie de l'offre et la ligne de crédit doivent être délivrées au nom du groupement;
- Chacun de ses membres devra remplir les critères 11 (de a à h);
- Le chef de file doit remplir au moins 75 % des critères (11.s);
- Les autres membres du groupement doivent remplir le critère (11. (ii)) et au moins 25 % du critère (11.s).

Une offre remplissant toutes les conditions ci-dessus énumérées est déclarée avoir satisfait aux critères de qualification.

N.B. 1° L'absence ou la non-conformité d'un des documents spécifiés à l'article 11 entraînera automatiquement le rejet de l'offre lors de l'analyse.

2° Le non respect du modèle en annexe pour les documents spécifiés entraînera aussi le rejet de l'offre.

Fait à Bujumbura, le 26/06/2017

L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMUNE KINYINYA

Mr Fulgence KWIZERA

